

mérite l'attention du comité. Ses membres devront décider si la population ainsi déplacée devra rester dans les provinces centrales, ou s'il conviendra de la renvoyer sur les fermes ou dans les centres industriels d'où elle a émigré et lui procurer des emplois rémunérés. Nous savons que bien des cultivateurs ont quitté leurs domaines pour aller jouir, dans l'Ontario et le Québec, des avantages que leur promettait l'industrie et que les gros salaires payés par les industries de guerre ont créé une disette de main-d'œuvre agricole. A ce sujet je songe surtout aux pêcheurs, qui ont été moins à même que les cultivateurs de profiter des salaires industriels élevés. Je ferai dans la suite de mes observations une proposition relative au traitement de ces pêcheurs.

La résolution décrit nettement les attributions du comité. L'honorable député de Broadview (M. Church) a trouvé qu'il n'en avait pas, mais quiconque se reportera au texte constatera facilement que les questions sou-mises à l'étude du comité sont précises et très compréhensives. J'espère que tous les aspects de la résolution seront examinés le plus à fond possible, afin qu'après la guerre ceux qui nous reviendront d'outre-mer après avoir servi dans nos armées de même que ceux qui sont restés au pays reçoivent des emplois qui nous préserveront de la crise dans laquelle nous nous sommes débattus après la dernière guerre.

On a beaucoup parlé des dangers de l'inflation. Nous avons pris des mesures précises pour prévenir l'inflation, mais en vue d'éviter une autre dépression il nous faut aussi parer à la déflation. Ces deux maux sont également dangereux. Si le comité n'avise pas à contrôler la déflation comme il pare sans doute à l'inflation, nous subirons une nouvelle période de dépression.

On a adopté d'excellentes mesures en vue du contrôle non seulement des prix mais aussi des salaires, et la politique générale du gouvernement contribuera beaucoup à prévenir l'inflation. C'est la raison pour laquelle je presse le comité d'étudier les moyens de combattre la déflation.

Puis-je maintenant soumettre certaines suggestions précises à l'attention du comité? Selon moi, il devrait consulter les meilleures autorités en matière de service social. Il nous faut un relevé des mesures d'ordre social susceptibles d'intéresser les gouvernements provinciaux et fédéral. Il faut reviser la Loi des pensions de vieillesse en s'assurant si le barème des paiements atteint la fin pour laquelle la pension a été instituée, si la limite d'âge est juste, ou devrait être abaissée, et si le montant actuel de la pension est suffisant pour faire face au coût présent de la vie ou s'il devrait être augmenté en proportion de

l'indice du coût de la vie. Il serait peut-être sage de reviser les paiements de temps en temps selon la hausse ou la baisse de l'indice.

Il faut une étude complète de la situation actuelle de la main-d'œuvre en vue d'affecter les hommes et les femmes aux industries et métiers pour lesquels ils ont le plus d'aptitudes. On procéderait dans ce domaine comme on le fait dans les forces armées où l'on s'efforce de faire un choix judicieux des hommes appelés à certains genres de travail.

Presque tous les honorables députés qui ont pris part aux débats sur l'Adresse et sur la résolution relative à la formation du comité de restauration ont parlé du logement. Tous les honorables députés s'entendent sur la nécessité d'entreprendre l'exécution d'un programme de construction de logements au Canada, dans un avenir rapproché. Il s'agit de déterminer quel est le meilleur plan. Nous ne sommes pas satisfaits du projet de construction qu'exécute présentement la Wartime Housing, et nous ne sommes davantage entièrement satisfaits du plan national sur le logement. Les dispositions de ce dernier plan ne sont pas assez généreuses pour répondre aux besoins des petits salariés. Le programme de construction de logements en temps de guerre ne répond pas davantage à tous nos besoins.

Je comprends que le programme de construction de logements en temps de guerre est une mesure d'urgence, mais on devrait construire ces logements de manière à en tirer un meilleur parti au cours de la période d'après-guerre, au moment de la démobilisation de nos soldats. Rien ne devrait nous empêcher d'utiliser ces maisons plus qu'on ne se propose de le faire présentement. J'ai appris avec étonnement au comité du rétablissement que la valeur estimative de récupération des maisons de la Wartime Housing sera de \$150 à \$300. Certes, lorsque nous engageons de \$2,200 à \$2,500 dans une maison nous devrions en tirer un plus grand rendement que la somme indiquée présentement. Je suis convaincu que si le comité veut bien étudier cette question très attentivement nous pourrions retirer des avantages plus considérables de ces maisons qu'on ne le laisse entendre. Je ne développerai pas plus longuement cet aspect de la question, mais je demande au comité de l'étudier à fond.

Lorsque l'honorable Charles Dunning était ministre des Finances, j'avais demandé avant qu'il saisisse la Chambre de son plan national sur le logement qu'une commission ou un comité de quelque sorte soit établi, où les salariés pourraient aller présenter leurs demandes tout comme ils le font maintenant dans le cas de l'assurance. Je me rends bien compte qu'un tel plan offre le danger qu'un jour le Gouvernement ait sur les bras un grand nom-